



COMMUNE DE MAGNY-VERNOIS

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sommaire :

I. Éléments de contexte

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Éléments de contexte

La commune de Magny-Vernois est le siège social de l'entreprise Vetoquinol, qui fait partie des 10 premiers laboratoires pharmaceutiques vétérinaires mondiaux. Le groupe français d'ingénierie et de production d'équipements automobiles Faurecia, mondialement réputé, y dispose également d'un site de production de sièges automobiles.

Selon les chiffres de l'INSEE, Magny-Vernois compte 1 378 habitants au 1^{er} janvier 2019 (2018 : 1 393 habitants).

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (salle des fêtes), aux ventes de bois, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à divers remboursements.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est ainsi passée de 102 306 € en 2013 à 40 931 € en 2019 (DGF : 24 208 € + DSR : 16 723 €).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	170 970,78 €	Atténuations de charges	13 147,92 €
Dépenses de personnel	360 286,98 €	Recettes des services	167 717,44 €
Atténuations de produits	8 027,00 €	Impôts et taxes	613 308,00 €
Autres dépenses de gestion courante	187 758,55 €	Dotations et participations	71 071,48 €
Dépenses financières	2 189,10 €	Autres recettes de gestion courante	32 116,99 €
Dépenses exceptionnelles	34 682,66 €	Recettes exceptionnelles	1 018,89 €
Autres dépenses	- €	Recettes financières	1,75 €
Dépenses imprévues	- €	Autres recettes	- €
Total dépenses réelles	763 915,07 €	Total recettes réelles	898 382,47 €
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	- €	Produits (Écritures d'ordre entre sections)	- €
		Excédent brut reporté	433 975,12 €
Total général	763 915,07 €	Total général	1 332 357,59 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 sont identiques à 2018, et sont donc fixés comme suit :

- *concernant les ménages*
 - ✓ Taxe d'habitation : 4,27 %
 - ✓ Taxe foncière sur le bâti : 10,89 %
 - ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 41,58 %
- *concernant les entreprises*
 - ✓ Le taux de la Cotisation foncière des entreprises (CFE) dépend de la Communauté de Communes du Pays de Lure.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat se sont élevées à 50 420 €, réparties comme suit :

- ✓ Dotation forfaitaire : 24 208 € ;
- ✓ Dotation de Solidarité Rurale : 16 723 € ;
- ✓ Allocations compensatrices (taxes directes locales) : 9 489 €.

e) Effectifs de la collectivité.

Au 31 décembre 2019, la commune emploie 11 agents titulaires, dont 6 à temps complet, soit 9,1 équivalents temps plein (ETP).

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	13 347,38 €	FCTVA	27 371,00 €
Travaux d'équipements (cf. liste en c)	276 517,81€	Mise en réserves	148 290,29 €
Autres immos financières	- €	Taxe aménagement	75 371,18 €
Dotations Fonds divers Réserves	21 931,26 €	Subventions	43 165,14 €
		Emprunt	- €
		Autres recettes	- €
Total dépenses réelles	311 796,45 €	Total recettes réelles	294 197,61 €
Solde d'investissement reporté	7 952,03 €	Solde d'investissement reporté	- €
Charges (Écritures d'ordre entre sections)	- €	Produits (Écritures d'ordre entre section)	- €
Total général	319 748,48 €	Total général	294 197,61 €

c) Les projets menés en 2019 ont été les suivants :

- ✓ Cimetière : Nouveau columbarium : 6 390,00 € ;
- ✓ Travaux de voirie : 21 581,40 € ;
- ✓ Achat de panneaux signalisation et numéros de maison : 2 584,18 € ;
- ✓ Aménagement de la rue des Vosges (travaux de finition) : 4 482,77 € ;
- ✓ Aménagement du secrétariat (nouveau bureau) : 4 391,19 € ;
- ✓ Travaux en forêt 2019 : 6 667,56 € ;
- ✓ Installation de la vidéoprotection (extension) : 11 041,74 € ;
- ✓ Aménagement de la rue de la Sertobas - Maîtrise d'œuvre : 2 100,00 €
- ✓ Aménagements de sécurité : 16 085,64 € (sécurisation des arrêts de bus, clôture voie verte)
- ✓ Acquisitions foncières : 13 201,37 € ;

- ✓ Travaux d'électrification : 84 717,90 € (Remplacement des luminaires, branchements 1 rue Joseph Frechin, solde éclairage public rue des Vosges) ;
- ✓ Achat de matériel : 10 902,44 € (Chauffe-eau local jeunes, canibornes, Urne et isolement élections, installation téléphonique secrétariat, charriots salle des fêtes et escalier logement 4 rue de l'église) ;
- ✓ Travaux de bâtiments : 71 491,62 € (Menuiseries de la salle des fêtes, rénovation cuisine logement 12 grande rue, clôture salle des fêtes, remplacement chauffe-eau salle des fêtes) ;
- ✓ Boulangerie : 20 880 € (achat de matériel : 18 000 €, audit énergétique 2880 €).

d) Les subventions d'investissements suivantes ont été obtenues :

- ✓ Amendes de police (rue des Vosges) : 3 250,00 € (État)
- ✓ de l'Etat : 8 667,68 € (extension vidéoprotection), 14 979,78 € (menuiseries de la salle des fêtes), 190 € (urne élections) ;
- ✓ du SIED 70 : 16 077,68 € (menuiseries de la salle des fêtes).

IV. Les données synthétiques du budget

a) Récapitulation :

Dépenses de fonctionnement : 763 915,07 €

Recettes de fonctionnement : 1 332 357,59 €

Dépenses d'investissement : 319 748,48 €

Recettes d'investissement : 294 197,61 €

Crédits reportés en 2020 :

- ✓ Dépenses : 316 900 €
- ✓ Recettes : 172 164 €

b) Principaux ratios

- ✓ Dépenses réelles de fonctionnement / population : 554,37 €
- ✓ Produit des impositions directes/population : 262,95 €
- ✓ Recettes réelles de fonctionnement / population : 651,95 €
- ✓ Dépenses d'équipement brut / population : 200,67 €
- ✓ Encours de la dette / population : 156,58 €
- ✓ DGF / population : 29,70 €
- ✓ Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement : 47,16 %
- ✓ Dépenses de fonct. et remb. Dette en capital / recettes réelles de fonctionnement : 86,52 %
- ✓ Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement : 30,78 %
- ✓ Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement : 24,02 %

c) Etat de la dette

La commune ne dispose plus au 31 décembre 2019 que d'un emprunt non soldé, dont la dernière échéance sera payée le 1^{er} avril 2023.

Le capital restant dû au 31 décembre 2019 est de 50 784,13 €.

Fait à Magny-Vernois, le jeudi 5 mars 2020,
Le Maire,
Luc ORTEGA



(Handwritten signature)